

Les clubs mathématiques

par Henri BAREIL

(Cf. circulaire n° 72 302 du Ministre aux Recteurs, datée du 4 août 1972 et parue au B.O. du 24/8/72).

La Société Mathématique de France (S.M.F.), avec laquelle l'A.P.M. entretient des rapports confiants, amicaux et très suivis, fêtait en 1972 le centenaire de sa fondation.

François COLMEZ, agissant en tant que Président de l'A.P.M., avait pour la circonstance lancé dans le Bulletin n° 280 d'Octobre 1971 un appel à la création de clubs mathématiques dans les établissements.

Par ailleurs, à l'initiative de la S.M.F., M. l'Inspecteur Général Chazel s'employait à obtenir du ministère un appel analogue et quelques moyens budgétaires.

De là la récente circulaire du B.O.

Je renouvelle, au nom du Bureau National de l'A.P.M.E.P., l'appel de F. Colmez :

Les Clubs sont un terrain privilégié où peuvent naître, non seulement de nouvelles approches des concepts mathématiques ou des applications plus proches des élèves, mais aussi une nouvelle relation maître-élèves. Ainsi peuvent s'élaborer des changements de comportement aptes à infuser un sang nouveau à notre enseignement tout entier.

D'accord avec la S.M.F. et l'Inspection Générale, l'A.P.M. n'oublie pas que les clubs les plus durables et les plus enrichissants sont ceux qu'anime une EQUIPE de maîtres, surtout si cette équipe est pluridisciplinaire.

Les Clubs sont l'une des pièces des secteurs "Innovation" que nous souhaitons mettre en place. Mais les secteurs traditionnels en retireront aussi le plus grand bénéfice.

Il serait normal que les animateurs soient rétribués. Actuellement cela ne semble pas toujours possible et la circulaire prévoit même le contraire.

Or, si l'A.P.M. a toujours souscrit au bénévolat quand il s'agit de ses propres initiatives, elle ne saurait cautionner une telle invitation de la part du ministre.

Il reste à voir si une attitude nouvelle des maîtres vis-à-vis de leur propre travail, et de celui des élèves des clubs, ne pourrait pas dégager pour les uns et les autres un temps suffisant. Et il faut d'autant plus

s'attacher à créer les secteurs "Innovation" où les clubs seront reconnus dans le temps de service. Mais de façon générale il nous faut réclamer, et à tous les échelons, pour tous les animateurs de clubs, décharges ou heures supplémentaires. Il aurait existé d'ailleurs une petite possibilité d'avoir des heures au titre "d'activités dirigées". Mais il sera souvent trop tard pour cette année.

Monsieur l'Inspecteur Général CHAZEL n'a pu obtenir que 25.000 Frs (15.000 attribués pour les clubs à la S.M.F. et 10.000 à l'I.N.R.D.P.), prévus pour des achats de "documentation" par les clubs. (Une bibliographie analytique rédigée par l'A.P.M. et la S.M.F. serait diffusée par l'entremise de l'I.N.R.D.P., rémunéré sur les 10.000 Frs, et la S.M.F. se propose de réaliser des petites brochures).

A cette occasion, je rappelle que les enseignants de Mathématiques du Second Degré utilisent trop peu les "crédits d'enseignement". Il leur appartient d'en obtenir une part substantielle qui permet alors tous achats de livres de documentation ou de petit matériel. De plus, les établissements dégagent chaque année des crédits spéciaux, ou en obtiennent du Ministère, pour des achats de "gros" matériel. Aux professeurs de mathématiques de s'en préoccuper !

QUEL ROLE PEUT JOUER L'A.P.M. AU NIVEAU NATIONAL (OU ACADEMIQUE) ?

Le Bureau National se propose d'intervenir auprès du Ministère, de l'Inspection Générale, des Rectorats, pour obtenir pour les équipes d'animateurs de clubs, décharges, heures supplémentaires ou possibilités de réaménagement du temps de travail.

Il souhaite connaître les clubs existants, en gestation ou en projet, être informé des travaux envisagés, tenu au fur et à mesure au courant des réalisations.

Il répercutera ceci auprès de tous les adhérents de l'A.P.M. avec l'espoir qu'ainsi pourront naître, **DANS DES CONDITIONS FAVORABLES**, de nouveaux clubs.

Le Bureau National invite les responsables de clubs ou de projets de clubs à donner toutes précisions utiles à Madame Françoise DECOMBE, 13 rue de la Liberté, 68 - Saint-Louis, Secrétaire à l'action pédagogique.

Ainsi pourrons-nous contribuer plus pleinement au renouveau de l'enseignement des Mathématiques.